

# **RAPPORT D'EVALUATION : PLAN D'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019-2023**

**GOUVERNANCE**

**COLLABORATION AVEC LES COMMUNES**

**MODES DE PRODUCTION ET  
DE CONSOMMATION**

**NOVEMBRE 2023**

# IMPRESSUM

République et canton de Genève  
Département du territoire  
Direction de la durabilité et du climat  
7, rue des Gazomètres  
Tél : +41 (0)22 388 19 40  
Fax : +41 (0)22 388 19 49  
E-mail : [developpementdurable@etat.ge.ch](mailto:developpementdurable@etat.ge.ch)  
Internet : [developpementdurable.ge.ch](http://developpementdurable.ge.ch)

## Coordination du projet

Direction de la durabilité et du climat :  
Giancarlo Copetti, adjoint scientifique

Approuvé par le Conseil d'Etat le 29 novembre 2023

# Table des matières

INTRODUCTION .....	5
STRUCTURE DU RAPPORT D'EVALUATION .....	5
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉALISATIONS 2019-2023 .....	6
<b>I. GOUVERNANCE .....</b>	<b>9</b>
ACTION 1.1 .....	10
INSTAURER UN PROCESSUS PERMETTANT D'IDENTIFIER LES CONSEQUENCES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE D'UN PROJET DE LOI AVANT SON TRAITEMENT PARLEMENTAIRE .....	10
ACTION 1.2 .....	11
PROPOSER AU CONSEIL D'ÉTAT UNE METHODOLOGIE D'EXAMEN EN TERMES DE DURABILITE DES STRATEGIES SECTORIELLES EN VUE DE LEUR RENOUVELLEMENT.....	11
ACTION 1.3 .....	12
PROMOUVOIR UNE CULTURE COMMUNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CANTONALE .....	12
ACTION 1.4 .....	14
ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES (EPA) DANS UNE DEMARCHE D'INTEGRATION D'OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CONTRATS DE PRESTATIONS ET LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS .....	14
ACTION 1.5 .....	16
ANIMER LA PLATEFORME « DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENTITES PUBLIQUES AUTONOMES » ET COORDONNER DES ATELIERS THEMATIQUES .....	16
ACTION 1.6 .....	18
RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES COMMUNES, ENTRE CANTONS ET AVEC LA CONFEDERATION.....	18
ACTION 1.7 .....	20
DEVELOPPER UN SYSTEME D'INDICATEURS DE SUIVI DU CONCEPT CANTONAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2030.....	20
ACTION 1.8 .....	21
DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION « DEVELOPPEMENT DURABLE » (A L'INTERNE ET A L'EXTERNE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE).....	21
<b>II. COLLABORATION AVEC LES COMMUNES.....</b>	<b>23</b>
ACTION 2.1 .....	24
FAVORISER L'IMPLEMENTATION DE L'AGENDA 2030 AU NIVEAU COMMUNAL ET VEILLER A LA COHERENCE DES DEMARCHES ENTRE LES DIFFERENTS ECHELONS (CONFEDERATION, CANTON, COMMUNES).....	24
ACTION 2.2 .....	25
FOURNIR AUX COMMUNES DES OUTILS ET INFORMATIONS PRATIQUES POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	25
ACTION 2.3 .....	26
FAVORISER L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE DE BONNES PRATIQUES.....	26
<b>III. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION .....</b>	<b>27</b>
ACTION 3.1 .....	28
CRER UNE PLATEFORME DE PROMOTION DES OUTILS ET PRESTATIONS « MANAGEMENT DURABLE » PROPOSES PAR L'ADMINISTRATION CANTONALE.....	28
ACTION 3.2 .....	29
ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE DE L'ALIMENTATION DURABLE .....	29
ACTION 3.3 .....	31
ANIMER UN RESEAU D'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES DESTINE AUX ENTREPRISES.....	31
ACTION 3.4 .....	32
PROMOUVOIR LES ACHATS RESPONSABLES ET METTRE A JOUR LE GUIDE DES ACHATS PROFESSIONNELS RESPONSABLES .....	32
ACTION 3.5 .....	33
CONTRIBUER A LA DEFINITION ET AU SUIVI DES CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE UTILISES PAR LA CENTRALE COMMUNE D'ACHATS (CCA) DANS SES APPELS D'OFFRES.....	33
ACTION 3.6 .....	35
CONCEVOIR ET ANIMER DES FORMATIONS DANS LE DOMAINE DES ACHATS PROFESSIONNELS RESPONSABLES .....	35
ACTION 3.7 .....	37
PROMOUVOIR DES MODES DE CONSOMMATION DURABLES PAR LA MISE A JOUR ET LA PROMOTION DU GUIDE POUR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE .....	37

ACTION 3.8 .....	38
SOUTENIR, ENCOURAGER ET PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE LA SOCIETE CIVILE ET DES INSTITUTIONS PUBLIQUES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	38
ANNEXE I : ABREVIATIONS .....	40
ANNEXE II : LOI SUR L'ACTION PUBLIQUE EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE .....	43
ANNEXE II : LES 17 OBJECTIFS DE L'AGENDA 2030 .....	46

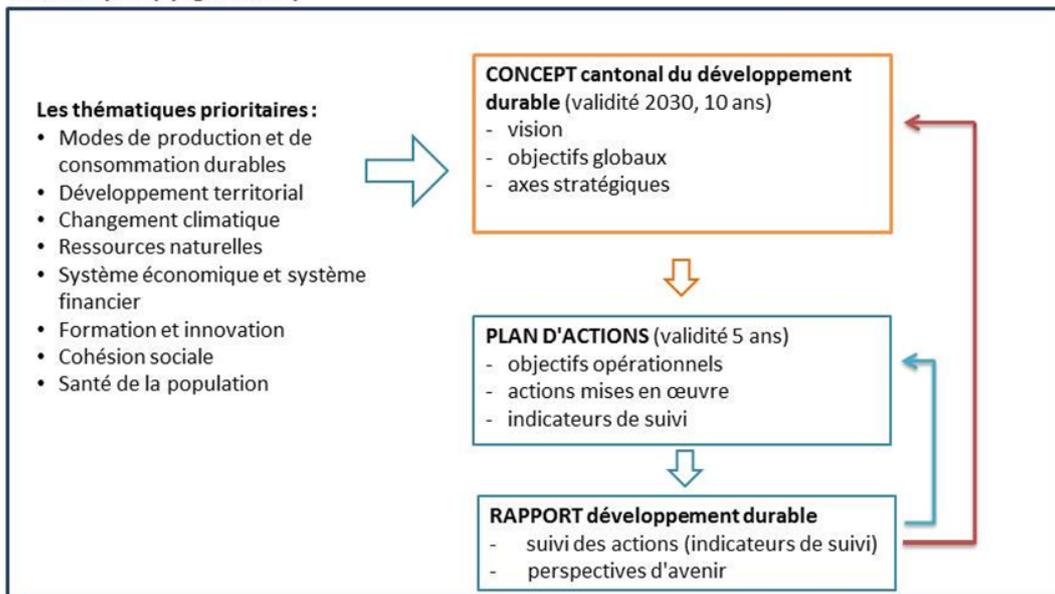
# INTRODUCTION

En mai 2016, la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (LDD) (A 2 60) (Agenda 21) a fait l'objet d'une refonte complète afin de l'adapter à un contexte qui avait fortement évolué.

Parmi les modifications apportées à cette loi, les principales sont :

- L'élaboration d'un [Concept cantonal du développement durable](#) d'une durée de dix ans fixant les objectifs stratégiques prioritaires permettant de guider l'action publique de l'Etat vers un développement durable (Art 4. al 1 à 3)
- La réalisation d'un plan d'actions d'une durée de cinq ans basé sur le Concept cantonal du développement durable (Art 5. al 1)
- L'élaboration en fin de législature d'un rapport d'évaluation permettant de dresser un bilan de la réalisation de ces plans (Art 5 al 3)

## Dispositif de mise en œuvre de l'art 4 de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (LDD) (Agenda 21)



## Structure du rapport d'évaluation

Le présent rapport dresse le bilan du plan d'actions développement durable 2019-2023

Les 19 actions de ce plan sont réparties en trois catégories :

- I. Gouvernance
- II. Collaboration avec les communes
- III. Modes de production et de consommation

Ces actions concernent aussi bien l'administration cantonale que les communes, les établissements publics autonomes, les entreprises, les associations ou encore le grand public.

Les actions relatives à la **gouvernance** revêtent une place prépondérante dans ce plan. Ces mesures de pilotage de l'action publique ont pour objectif de guider l'Etat vers davantage de durabilité.

Le volet **collaboration avec les communes** comprend les mesures qui visent, dans un esprit de partenariat et de complémentarité, à soutenir et encourager la mise en œuvre par les communes de programmes d'actions pour un développement durable.

La troisième partie du plan englobe une série de mesures qui ne sont pas couvertes par d'autres plans d'actions sectoriels et qui visent à encourager des **modes de production et de consommation durable**.

La structure du rapport d'évaluation reprend celle du plan d'actions 2019-2023. Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive qui présente succinctement :

- les objectifs
- le(s) public-cible(s)
- les réalisations
- les porteurs du projet
- les perspectives d'avenir.

Trois annexes viennent compléter le document : un glossaire des abréviations, la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable et les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

**Nota bene :**

La mise en œuvre du plan d'actions 2019-2023 a été marquée par la pandémie de Covid 19. Celle-ci a notamment ralenti la réalisation de certains projets visant l'échange et le partage de bonnes pratiques.

D'autre part, l'urgence climatique, qui a été déclarée par le Conseil d'Etat en 2019, et l'adoption en 2021 d'un Plan climat cantonal 2030 ont eu pour effet de rendre prioritaire et accélérer la réalisation de projets en lien avec les enjeux climatiques.

Malgré ce contexte, la grande majorité des actions a été accomplie avec succès de 2019 à 2023. Certaines démarches prometteuses (accompagnement des EPA et fixation d'objectifs dans les contrats de prestation, indicateurs de durabilité, évaluation de la durabilité des projets de loi, etc.) devront être poursuivies dans les années à venir afin de déployer tous leurs effets.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉALISATIONS 2019-2023

<b>GOUVERNANCE</b>	
1.1	Instaurer un processus permettant d'identifier les conséquences en matière de développement durable d'un projet de loi avant son traitement parlementaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un outil d'évaluation et d'un guide d'accompagnement</li> <li>• Mise en place depuis juin 2021 d'une démarche d'évaluation en phase pilote au sein du Département du territoire (DT)</li> <li>• Examen de sept projets de loi</li> </ul>
1.2	Proposer au Conseil d'Etat une méthodologie d'examen en termes de durabilité des stratégies sectorielles en vue de leur renouvellement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement de 3 stratégies cantonales aux objectifs du Plan climat cantonal 2030 (PDE 2020-2030, SBG 2030, PSP 2030)</li> </ul>
1.3	Promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un guide d'accompagnement pour des réceptions, repas professionnels, apéritifs et collations durables</li> <li>• Mise en place de la démarche "éco-défis"</li> <li>• Signature d'une charte <i>Numérique responsable</i> et mise en place d'une démarche de labellisation</li> </ul>
1.4	Accompagner les établissements publics autonomes dans une démarche d'intégration d'objectifs de développement durable dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition de cibles de développement durable dans 6 contrats de prestations/conventions d'objectifs (sur les 9 entités membres de la plateforme et soumises à la LOIDP)</li> <li>• Participation des EPA à un monitoring annuel de leurs objectifs</li> </ul>
1.5	Animer la plateforme « Développement durable et entités publiques autonomes » et coordonner des ateliers thématiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 à 4 séances annuelle par groupe de travail thématiques (achats responsables, déchets et ressources, écomobilité, alimentation durable, bâtiment et énergie, numérique responsable).</li> <li>- 2 séances du comité par année</li> <li>- 1 visite multithématique (2022) à l'EPFL</li> </ul> </li> <li>• Publication d'un rapport d'activités annuel de la plateforme</li> <li>• Publication en 2023 d'un document synthétisant l'état des lieux et les bonnes pratiques émanant de la plateforme de 2018 à 2022</li> </ul>

1.6	Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons et avec la Confédération
	<p><i>Dans le cadre de l'association COORD 21 (collectivités de Suisse romande engagée dans une démarche de durabilité) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du guide Agenda 2030 pour les cantons et les communes</li> <li>• Création de 6 capsules vidéo de sensibilisation aux enjeux climatiques</li> <li>• Organisation de <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 rencontres thématiques</li> <li>- 4 assemblées générales</li> <li>- 4 séances du comité par an</li> </ul> </li> </ul> <p><i>Dans le cadre du Réseau cantonal de développement durable (RCDD)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution de l'association en 2022</li> <li>• Création d'une plateforme " Evaluation de la durabilité"</li> <li>• Prise de position sur la <i>Stratégie pour le développement durable 2030 de la Confédération</i> et sur le <i>Rapport national Agenda 2030 de la Suisse à l'attention de l'ONU</i></li> <li>• Lancement d'une étude sur <i>la coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030</i></li> <li>• Organisation de <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 rencontres thématiques</li> <li>- 2 assemblées générales</li> <li>- 4 séance du comité par an</li> </ul> </li> </ul>
1.7	Développer un système d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du développement durable 2030 en se basant sur le Cercle indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation en 2022 d'un système d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du développement durable 2030</li> <li>• Publication et diffusion des résultats prévus en mai 2023</li> <li>• Participation active au Cercle indicateurs (publication des données en 2021 et 2023)</li> </ul>
1.8	Développer une stratégie de communication « Développement durable » (à l'interne et à l'externe de l'administration publique)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion d'une newsletter (3-4 fois par an)</li> <li>• Développement de pages internet dédiées au climat</li> <li>• Participation active à la plateforme intercantonale <i>monplanclimat.ch</i></li> <li>• Co-production depuis 2020 de l'émission de Léman Bleu <i>Go solutions durables</i> (10 émissions par an)</li> <li>• Soutien et participation à la manifestation "Alternatiba"</li> <li>• Création d'une plateforme intranet dédiée au SME et à la transition écologique de l'Etat</li> </ul>

COLLABORATION AVEC LES COMMUNES	
2.1	Favoriser l'implémentation de l'Agenda 2030 au niveau communal et veiller à la cohérence des démarches entre les différents échelons (Confédération, canton, communes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration, dans le cadre de Coord21, d'un guide pratique pour un Agenda 2030 dans les cantons et les communes</li> <li>• Promotion et diffusion de ce guide auprès de l'ensemble des communes genevoises</li> <li>• Mise en ligne par la Confédération d'une plateforme interactive visant la promotion des bonnes pratiques pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030</li> </ul>
2.2	Fournir aux communes des outils et informations pratiques pour faciliter la mise en œuvre d'une démarche de développement durable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'actions d'information et d'accompagnement (formation ACG, capsules climat, etc.)</li> <li>• Développement de plusieurs outils à l'attention des communes (Bilan carbone communal, guide Planification territoriale et climat, etc.)</li> <li>• Préavis de 33 plans directeurs communaux depuis 2019 sur les aspects climatiques</li> </ul>
2.3	Favoriser l'échange et le partage de bonnes pratiques
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de 3 rencontres communales pour un développement durable entre 2019 et 2022</li> <li>• Organisation de 26 ateliers communes &amp; climat depuis 2019</li> </ul>

MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION	
3.1	Créer une plateforme de promotion des outils et prestations « management durable » proposés par l'administration cantonale
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une nouvelle gouvernance interdépartementale regroupant la DDC, l'OCEN, la DGDERI et les SIG</li> <li>• Développement d'une approche par branche économique</li> <li>• Participation active au projet Interreg DUET (développement durable dans l'hôtellerie)</li> <li>• Mise en place en 2022 par la DGDERI d'un programme <i>Diagnostic actions</i> destinés aux PME</li> </ul>
3.2	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'alimentation durable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une nouvelle gouvernance en matière de gaspillage alimentaire</li> <li>• Organisation d'ateliers sur le gaspillage alimentaire (axes: ménages et restauration collective)</li> <li>• Elaboration d'un plan d'actions cantonal de lutte contre le gaspillage alimentaire (2023)</li> <li>• Réalisation de 3 campagnes d'affichage sur le gaspillage alimentaire</li> <li>• Attribution d'un prix spécial "développement durable" décerné par la DDC dans le cadre d'<i>A table! Mangeons local et durable</i></li> </ul>
3.3	Animer un réseau d'échange de bonnes pratiques destiné aux entreprises
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de 15 rencontres du management durable entre 2019 et 2023</li> </ul>
3.4	Mettre à jour et promouvoir le guide des achats professionnels responsables
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en ligne en 2022 du "<i>Toolbox achats responsables suisse</i>" sur la <i>Plateforme de connaissance sur les achats publics responsables</i></li> <li>• Promotion du "<i>Toolbox achats responsables suisse</i>" auprès de la CCA, des EPA, des communes et dans le cadre de séminaires, ateliers et formations sur les achats responsables</li> </ul>
3.5	Contribuer à la définition et au suivi des critères de développement durable utilisés par la Centrale commune d'achats (CCA) dans ses appels d'offres
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration dans les appels d'offre de critères de « développement durable » (aspects sociaux et environnementaux) pour le choix des fournisseurs</li> <li>• Intégration dans les appels d'offres de spécifications techniques et critères d'adjudication en lien avec le développement durable</li> <li>• Définition de critères environnementaux pour le renouvellement des véhicules de l'Etat</li> <li>• Création d'un Ecoscore pour le catalogue de produits de la CCA (en cours de développement en 2023)</li> </ul>
3.6	Concevoir et animer des formations dans le domaine des achats professionnels responsables
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une à deux formations par année</li> </ul>
3.7	Promouvoir des modes de consommation durables par la mise à jour et la promotion du guide pour une consommation responsable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage du projet de mise à jour du guide au 2ème trimestre 2023</li> </ul>
3.8	Soutenir, encourager et promouvoir les initiatives de la société civile et des institutions publiques en matière de développement durable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un concours annuel et d'une cérémonie de remise des prix</li> <li>• A partir de 2023, soutien financier à des projets de durabilité portés par des organisations à but non lucratif (montant total attribué : 50'000.--)</li> </ul>

# **I. GOUVERNANCE**

## **ACTION 1.1**

### **Instaurer un processus permettant d'identifier les conséquences en matière de développement durable d'un projet de loi avant son traitement parlementaire**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Améliorer la cohérence de l'action publique
- Identifier en amont les éventuels conflits d'objectifs et les impacts négatifs en vue d'apporter des ajustements
- Apporter davantage de transparence

#### **PUBLIC CIBLE**

Administration cantonale (offices, directions et services porteurs d'un projet de loi), Conseil d'Etat, Grand Conseil

#### **REALISATIONS**

L'article 6 de la loi sur l'action en vue d'un développement durable stipule que "les conséquences, en matière de développement durable, d'un projet de loi (ci-après PL) sont identifiées avant son traitement parlementaire et figurent dans l'exposé des motifs."

Afin de mettre en œuvre cet article, un outil d'évaluation basé sur les 57 axes stratégiques du Concept cantonal du développement durable 2030 a été créé. Les enjeux de durabilité spécifiques au canton de Genève sont ainsi au centre de cette démarche.

Après avoir été testé et amélioré, l'outil genevois est désormais utilisé en phase pilote au sein du département du territoire (DT) depuis juin 2021.

Un guide d'accompagnement a été également rédigé afin de clarifier son utilisation et les processus à respecter.



Les personnes ayant procédé à une évaluation de la durabilité durant cette phase pilote considèrent la démarche comme étant pertinente. Elles se sont relativement facilement appropriés l'outil d'évaluation, mais la façon dont les résultats doivent être restitués dans le projet de loi suscite encore des interrogations.

Une attention particulière est portée aux risques de doublon avec d'autres démarches d'évaluation en lien avec la durabilité.

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : Secrétariat général du DT, offices du DT, Chancellerie

#### **PERSPECTIVES**

Afin de tester l'outil sur une plus grande diversité de projets de loi, a phase pilote de ce projet devrait être étendue à d'autres départements avant d'être généralisée à l'ensemble de l'Etat en 2024. Une rubrique "Conséquences en matière de développement durable" devrait également être introduite dans l'exposé des motifs des projets de loi et contenir un résumé de l'évaluation de la durabilité.

## **ACTION 1.2**

### **Proposer au Conseil d'Etat une méthodologie d'examen en termes de durabilité des stratégies sectorielles en vue de leur renouvellement**

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Identifier les stratégies, concepts et plans directeurs à examiner en priorité
- Améliorer la durabilité des stratégies, concepts et plans directeurs

#### **PUBLIC CIBLE**

Administration cantonale (offices, directions et services porteurs d'une stratégie, d'un concept ou d'un plan directeur), Conseil d'Etat

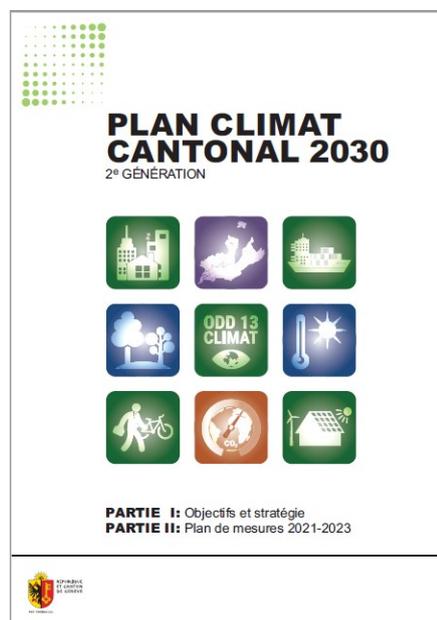
#### **REALISATIONS**

Suite à la motion 2520 qui demande une "réponse politique à l'appel des jeunes pour sauver le climat", le Conseil d'Etat a décidé, le 4 décembre 2019, de déclarer l'urgence climatique. Les objectifs cantonaux ont ainsi été renforcés et visent désormais une réduction à l'horizon 2030 de 60 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ainsi que la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

L'adoption en 2021 d'un Plan climat cantonal 2030 de 2<sup>ème</sup> génération (PCC 2030) a permis de définir les mesures à accomplir pour atteindre ces objectifs renforcés.

Durant la législature en cours, la priorité a donc été donnée à l'alignement au PCC 2030 des stratégies cantonales à forts enjeux de réduction de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques.

Cet alignement a déjà été effectué pour le Plan directeur de l'énergie 2030 (PDE 2020-2030), le Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SGB 2030) ainsi que pour le Concept cantonal de promotion de la santé et prévention 2030 (PSP 2030).



#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : Offices porteurs des stratégies concernées, Conseil d'Etat

#### **PERSPECTIVES**

Pour les autres stratégies (Vision territoriale transfrontalière, Plan directeur cantonal, Mobilité 2030, Stratégie économique cantonale 2030...), leur mise à jour durant la prochaine législature sera l'occasion de renforcer leur convergence avec les nouveaux objectifs climatiques.

L'opportunité de procéder à un examen en termes de durabilité des stratégies sectorielles plus large que sur les seuls aspects climatiques, pourra être rediscutée lors du renouvellement en début de législature du plan d'actions développement durable.

## **ACTION 1.3**

### **Promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Faire connaître les projets favorisant un développement durable menés par les différents départements
- Développer une culture « développement durable » commune
- Favoriser les échanges entre les départements et les offices

#### **PUBLIC CIBLE**

L'ensemble des services et du personnel de l'administration cantonale et des entités publiques autonomes

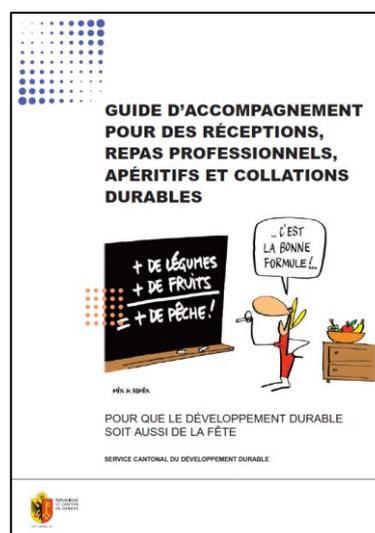
#### **REALISATIONS**

Plusieurs démarches ont été réalisées afin de promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale.

Une démarche "éco-défis" a été initiée en 2021 au sein du département du territoire par le Secrétariat général. Celle-ci encourage d'une manière simple, ludique et efficace la diminution de l'empreinte environnementale du personnel de l'administration.

Diverses actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement ont ainsi été proposées dans des domaines tels que l'alimentation, l'énergie, la mobilité, les achats, le numérique ou encore de la gestion de l'eau ou des déchets. En septembre 2022, la démarche "éco-défis" a été élargie au département de la cohésion sociale (DCS) et au département des infrastructures (DI).

En 2022, "[un guide d'accompagnement pour des réceptions, repas professionnels, apéritifs et collations durables](#)" a été publié et diffusé au sein de l'Etat. Ce guide a été conçu pour permettre aux organisateurs et organisatrices d'événements ainsi qu'aux prestataires (traiteurs, restaurateurs, etc.) d'opérer les bons choix sous l'angle environnemental et social.



Il s'agit notamment de privilégier une alimentation durable, alliant qualité nutritionnelle, traçabilité et proximité ainsi que de limiter le volume de déchets à traiter.

Dans le cadre de son Système de Management Environnemental (SME), l'administration genevoise poursuit l'amélioration de sa performance environnementale en réduisant les impacts de ses différentes activités, produits et services. A titre d'exemple, une charte Numérique responsable a été adoptée en mars 2022. Elle marque le début d'un processus de labellisation Numérique responsable.

Par ailleurs, une plateforme intranet dédiée à la transition écologique de l'Etat de Genève a été mise en ligne en 2022. Elle permet d'une part d'informer le personnel de l'Etat sur les activités du SME et d'autre part de le l'inciter à participer aux "éco-défis".

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet** : DDC, SG DT, SME, OCBA

**Partenaires** : CIA21, offices, directions et services de l'administration cantonale

## **PERSPECTIVES**

Les démarches visant à promouvoir une culture commune du développement durable au sein de l'administration cantonale doivent être poursuivies et élargie à l'ensemble de l'administration durant la législature 2023-2028.. Il s'agira également d'aborder de nouvelles thématiques, telle que l'égalité, la santé au travail et l'inclusion.

## **ACTION 1.4**

### **Accompagner les Etablissements publics autonomes (EPA) dans une démarche d'intégration d'objectifs de développement durable dans les contrats de prestations et les conventions d'objectifs**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Préciser les objectifs et les cibles de durabilité dans les contrats de prestation et les convention d'objectifs des établissements publics autonomes
- Proposer une méthodologie de reporting
- Accompagner les EPA dans cette démarche

#### **PUBLIC CIBLE**

Etablissements publics autonomes cités à l'article 3 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) (A 2 24) du 22 septembre 2017 : AIG, EPI, FdP, FTI, HUG, HG, Imad, SIG, TPG.

#### **REALISATIONS**

Le Conseil d'Etat a décidé, en 2019, que les contrats de prestations et les conventions d'objectifs des entités citées à l'article 3 de la Loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP, A 2 24) doivent intégrer des objectifs, des cibles et des indicateurs de développement durable. Ces derniers concernent les domaines d'actions du référentiel de la norme ISO 26'000 - Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale (bien-être et conditions de travail, développement des compétences, énergie, gestion des déchets, mobilité, achats responsables, alimentation durable, création d'emplois).

Durant la législature 2019-2023, les contrats de prestations et les conventions d'objectifs de 6 établissement publics autonomes ont été renouvelés (SIG, TPG, HG, IMAD, EPI, FdP) . Dans ce cadre, le Direction de la durabilité et du climat (DDC) a été chargé de fixer les cibles de développement durable, d'entente avec chaque entité, leur office de tutelle ainsi que les services autorités; en tenant compte du niveau de performance actuel et visé ainsi que des moyens disponibles.

Exemple d'objectifs et indicateurs retenus

<b>Questions centrales</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs</b>
Bien-être et conditions de travail	Diminuer le taux d'absentéisme	Taux d'absence par nature de l'absence (%)
	Renforcer l'égalité des sexes	Répartition des cadres selon les sexes (%)
		Ecart salarial entre femmes et hommes (%)
		Répartition du taux de travail à temps partiel selon les sexes (%)
Gestion des déchets	Réduire le volume des déchets urbains incinérables	Poids des déchets incinérables par an et par employé (Kg)
	Améliorer le tri des déchets	Taux des déchets recyclés (%)

Les cibles en lien avec les aspects environnementaux sont fixées en reprenant les objectifs du Plan climat cantonal 2030 (2030: - 60% d'émissions de CO2 et 2050: neutralité carbone), du Plan directeur de l'énergie 2020 – 2030, du Plan de gestion des déchets et d'autres documents stratégiques de l'Etat de Genève.

La plateforme "Développement durable et établissements publics autonomes" (voir fiche 1.5), et plus spécifiquement les groupes de travail thématiques soutiennent les EPA dans la réalisation de mesures et d'actions visant à atteindre les cibles de développement durable définies dans leurs contrats de prestations ou leurs conventions d'objectifs. Un monitoring annuel des cibles, coordonné par le DDC, en assure le suivi.

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet :** DDC  
**Partenaires :** GESDEC, OCT, OCEN, OCSIN, CCA

## PERSPECTIVES

Le processus de récolte de données pour le monitoring annuel des cibles devra être amélioré. En effet, les EPA sont sollicitées dans le cadre de plusieurs projets au sein de la plateforme (cibles de développement durable, feuille de route CO2 liée à la mobilité, *Initiative exemplarité et climat* de la Confédération, bilan carbone, audit énergétique, etc.). Il s'agit donc de centraliser la récolte des données nécessaires au renseignement des indicateurs de l'ensemble des projets.

Des bilans carbone et des audits énergétiques ont été lancés en 2021 et d'autres seront lancés en 2023. Les résultats obtenus faciliteront la fixation des cibles de développement durable relatives à l'alimentation durable, l'énergie, la gestion des déchets et la mobilité lors du renouvellement des contrats de prestations et des conventions d'objectifs.

## **ACTION 1.5**

### **Animer la plateforme « Développement durable et entités publiques autonomes » et coordonner des ateliers thématiques**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Partager les bonnes pratiques
- Mutualiser des démarches
- Assurer une veille sur les questions de management durable
- Faciliter les échanges entre le canton et les EPA

#### **PUBLIC CIBLE**

Etablissements publics autonomes cités à l'article 3 de la LOIDP : AIG, EPI, FdP, FTI, HUG, HG, Imad, SIG, TPG, UNI-GE, HES-SO

#### **REALISATIONS**

La Plateforme développement durable et entités publiques autonomes (EPA) a été lancée en 2018. Elle est composée d'un comité (1 représentante ou représentant par EPA) et de six groupes de travail thématiques (achats responsables, déchets et ressources, écomobilité, alimentation durable, bâtiment et énergie, numérique responsable). Le groupe de travail dédié au numérique responsable est le dernier en date à avoir été créé en 2021.



La plateforme permet :

- d'accompagner les EPA dans la réalisation de leurs cibles de développement durable,
- d'échanger sur les bonnes pratiques et,
- de créer des synergies et harmoniser les méthodes de travail,

Les groupes de travail thématiques se rencontrent entre 2 et 4 fois par année et 2 fois pour le comité.

En 2022, une visite multithématique sur l'énergie, la mobilité, les déchets, la restauration collective, ainsi que les aménagements extérieurs a été organisée à l'EPFL. Cette visite a réuni une vingtaine de participantes et participants.

Un rapport d'activités annuel est rédigé depuis 2018 par la DDC en collaboration avec les pilotes des groupes de travail thématiques et les membres du Comité. Il met en avant les réalisations des différents groupes de travail pour l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

De plus, un document de synthèse présentant un bilan des activités de la plateforme pour la période 2018-2022 ainsi que les bonnes pratiques développées par les EPA sera publié au printemps 2023. Il a été réalisé en étroite collaboration avec les EPA et les pilotes des groupes de travail thématiques.

Des échanges et collaborations ont également eu lieu avec l'initiative "2050Today" qui réunit une soixantaine d'institutions de la Genève internationale qui se sont engagées à mesurer et réduire leurs émissions de CO2, notamment en privilégiant la mutualisation et la collaboration.

## **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : GESDEC, OCT, OCEN, OCSIN, CCA

## **PERSPECTIVES**

Les six groupes de travail poursuivront leurs activités en vue d'accompagner les EPA dans la réalisation de leurs cibles de développement durable.

En fonction de l'intérêt des EPA, d'autres thématiques pourront donner lieu à la création de nouveaux groupes de travail, notamment sur les aspects sociaux ou encore la biodiversité.

De plus, les échanges avec l'initiative "2050Today" se poursuivront. L'objectif est de pouvoir mutualiser les projets et les bonnes pratiques.

La visite multithématique à l'EPFL a suscité un très fort intérêt. Des visites similaires seront reconduites.

## **ACTION 1.6**

### **Renforcer la collaboration avec les communes, entre cantons et avec la Confédération**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Renforcer la coopération intercantonale et avec les communes
- Encourager l'échange d'expériences
- Définir les intérêts et besoins des cantons envers la Confédération et les défendre
- Apporter une expertise en matière de développement durable à la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) et auprès des autres conférences cantonales
- Mener des projets communs

#### **PUBLIC CIBLE**

Cantons, Confédération, communes

#### **REALISATIONS**

Le Canton de Genève participe activement aux comités de pilotage de deux réseaux réunissant les collectivités actives en matière de développement durable, l'un à l'échelle de la Suisse romande (Coord21), l'autre réunissant les cantons de toute la Suisse (RCDD).

**Coord21** regroupe 4 cantons, 68 communes et 4 institutions de Suisse romande. L'association fait notamment office de plateforme d'échange afin que leurs membres puissent profiter de l'expérience acquise par leurs pairs tout en faisant profiter ceux-ci de la leur.

Deux projets ont été réalisés par Coord21 durant ces quatre dernières années. Il s'agit de la publication en mars 2020 du *Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes et les cantons* (voir action 2.1) et de la production en 2022 de [6 vidéos de sensibilisation aux enjeux des changements climatiques](#) (climat en capsules).

En outre, Coord21 organise régulièrement à Lausanne des rencontres thématiques d'une demi-journée afin d'échanger les bonnes pratiques et bénéficier des connaissances et de la compétence d'expertes et experts. Les démarches zéro déchets, les plans de mobilité au sein des collectivités publiques, le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire ont été ainsi abordés lors de ces rencontres.

Les assemblées générales annuelle de l'association sont aussi l'occasion de favoriser le réseautage et l'échange de bonnes pratiques.

Après avoir fonctionné de manière informelle depuis 2018, le **Réseau cantonal du développement durable (RCDD)** a été constitué en association le 30 mars 2022. Il regroupe 22 cantons et a pour objectif de renforcer la collaboration intercantonale et le lancement de projets communs. Le RCDD a notamment contribué, en collaboration avec l'ARE, à la création d'une plateforme *Evaluation de la durabilité* qui regroupe de nombreuses informations utiles pour toute collectivité qui souhaiterait se lancer dans cette démarche. Il a également lancé une étude sur *la coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030*. Le RCDD organise aussi régulièrement des webinaires autour de thématiques spécifiques (collaboration canton-communes, évaluation de la durabilité, etc.)



Ce réseau permet également aux cantons de se concerter pour élaborer des prises de position communes vis-à-vis de la Confédération notamment sur des projets comme la *Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral* ou le *Rapport national de la Suisse à l'attention de l'ONU*.

## PORTAGE DU PROJET

**Porteurs du projet** : comités de pilotage de Coord21 (dont la DDC en tant que membre) et du RCDD (dont la DDC en tant que co-président)

**Partenaires** : cantons, communes et institutions de droit public, ARE, Service des affaires extérieures et fédérales

## PERSPECTIVES

Le canton de Genève va poursuivre sa participation active au sein de ces deux réseaux.

Une réflexion devra être menée au sein de Coord21 pour déterminer les thématiques prioritaires à aborder durant les prochaines années.

Il s'agira aussi de poursuivre et améliorer les collaborations et synergies entre Coord21 et le RCDD, ainsi qu'avec les instances nationales et régionales traitant de la thématique du climat (Cercle air et réseau cantonal informel romand)

## **ACTION 1.7**

### **Développer un système d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du développement durable 2030**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Evaluer la situation du canton en matière de développement durable et son évolution dans le temps
- Adapter et compléter le Cercle indicateurs afin de disposer d'un système central d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du développement durable 2030

#### **PUBLIC CIBLE**

Milieus politiques, administration, monde académique et associatif, milieux économiques, public intéressé par la durabilité

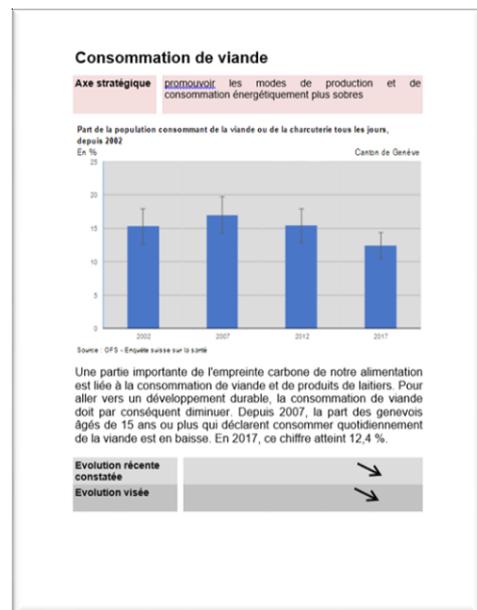
#### **REALISATIONS**

Un système d'indicateurs permettant de renseigner les différents axes stratégiques du Concept cantonal du développement durable 2030 a été finalisé en 2022. Il a été co-construit avec les différents offices concernés et permettra d'évaluer l'état actuel et l'évolution au cours du temps de la durabilité du canton de Genève.

Le système d'indicateurs est organisé autour des 8 champs d'actions thématiques du Concept cantonal du développement durable 2030 : 1) Mode de production et de consommation, 2) Développement territorial, 3) Changement climatique, 4) Ressources naturelles, 5) Système économique et financier, 6) Formation et innovation, 7) Cohésion sociale, 8) Santé de la population.

Ce projet a été mené conjointement par la DDC et l'OCSTAT.

En parallèle à ce projet, le canton de Genève poursuit sa participation au Cercle Indicateurs. Mené sous l'égide de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS), ce projet réunit 18 cantons et 29 villes autour de deux systèmes d'indicateurs centraux, l'un pour les cantons et l'autre pour les villes. Une nouvelle plateforme interactive de publication des résultats a été mise en ligne en 2022. Elle permet notamment la comparaison des résultats entre cantons. Les données cantonales du Cercle indicateurs ont été mises à jour en 2021 et le seront à nouveau en 2023.



Par souci de cohérence entre ces deux systèmes, des indicateurs identiques à ceux du Cercle ont été repris dans le système de suivi du Concept cantonal du développement durable lorsque cela était possible.

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Coporteurs du projet** : DDC, OCSTAT

**Partenaires** : CIA21, OFS, ARE

#### **PERSPECTIVES**

Une première publication des résultats du système d'indicateurs de suivi du Concept cantonal du développement 2030 sera publiée dans le cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Un effort particulier devra être consacré à la promotion de ce système. Il s'agira notamment de favoriser l'appropriation de cet outil par les différents publics-cibles afin qu'il puisse contribuer au pilotage de l'action publique.

## **ACTION 1.8**

### **Développer une stratégie de communication « Développement durable » (à l'interne et à l'externe de l'administration publique)**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Définir les objectifs et publics cibles des actions de communication
- Disposer d'une vision d'ensemble cohérente des actions de communication

#### **PUBLIC CIBLE**

Entreprises, grand public, administration, représentantes et représentants politiques, etc.

#### **REALISATIONS**

Durant la période 2019-2023, plusieurs actions de communication ont été déployées.

La [newsletter du la direction de la durabilité et du climat](#) fournit à un large public des informations sur divers projets menés par le canton en lien avec le développement durable. On peut également y découvrir des formations, conférences et autres événements en lien avec les enjeux de durabilité et de climat. Diffusée 4 fois par an, celle-ci bénéficie d'un nombre de destinataires en constante augmentation (2'400 en 2023).

La communication par le biais d'internet a également été renforcée. D'une part, les pages dédiées aux communes ont été considérablement enrichies en y intégrant le contenu des ateliers communes-climat (voir fiche 2.3). D'autres part, des [pages spécifiquement dédiées à la présentation du Plan climat cantonal](#) 2030 ont été développées. Elles permettent d'informer le grand public sur les défis à relever ainsi que sur la stratégie mise en place pour réduire les émissions de gaz à effets de serre et adapter notre territoire aux changements climatiques.

Au niveau intercantonal, la plateforme [monplanclimat.ch](#) permet depuis fin 2022 de rendre accessible les actualités de Fribourg, Genève, Vaud et Valais. De nombreux articles sur les phénomènes climatiques, les plans climat cantonaux, les projets innovants, les événements, ainsi que les outils pratiques sont ainsi mis à disposition du grand public.

Destinée à l'administration, une plateforme intranet "transition écologique de l'Etat" a été mise en ligne. Celle-ci permet d'informer le personnel de l'Etat des actions en cours visant à améliorer la performance environnementale de l'Etat en réduisant les impacts de ses différentes activités, produits et services.

En matière de sensibilisation du grand public aux enjeux de durabilité, la DDC est partenaire, avec les SIG et la Ville de Genève, de l'émission [Go solutions durables](#) qui est diffusée mensuellement depuis 2020. Les sujets et les interviews sont déterminés par un comité de rédaction dont la DDC fait partie.

Par ailleurs, le Canton de Genève soutient et participe au festival [Alternatiba Léman](#). Cette manifestation organisée annuellement fin août, début septembre durant toute une semaine agit comme une véritable vitrine et permet de toucher un nombre croissant d'habitants, en démontrant que des alternatives écologiques et sociales existent.



#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteurs du projet :** DDC, service de la communication du DT, Léman Bleu, Alternatiba

**Partenaire :** Ville de Genève, SIG

## **PERSPECTIVES**

Une campagne de communication d'envergure sur les enjeux climatiques et les solutions existantes pour y faire face sera menée à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2023. Il s'agira d'articuler au mieux les actions de communication existantes avec cette campagne.

## **II. COLLABORATION AVEC LES COMMUNES**

## ACTION 2.1

### **Favoriser l'implémentation de l'Agenda 2030 au niveau communal et veiller à la cohérence des démarches entre les différents échelons (Confédération, canton, communes)**

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Adapter le cadre de référence « Agenda 2030 » (17 ODD) aux champs de compétences communaux
- Inciter les communes à articuler leurs stratégies autour de ce référentiel
- Garantir une cohérence entre les stratégies communales, cantonale et les 17 ODD

#### PUBLIC CIBLE

Déléguées et délégués au développement durable, conseillères administratives et conseillers administratifs, conseillères municipales et conseillers municipaux

#### REALISATIONS

Afin de favoriser l'implémentation de l'Agenda 2030 à l'échelon communal, les membres de Coord21 se sont regroupés pour réaliser ensemble un [guide pratique à l'attention des communes](#). En tant que membre du comité de l'association, le Canton de Genève a participé activement à ce projet.

Ce guide transpose les 17 Objectifs de développement durable au contexte et aux enjeux spécifiques des communes de Suisse romande. Structuré autour des mêmes champs d'actions que le Concept cantonal du développement durable 2030, ce guide propose une véritable "boîte à outils" aux collectivités publiques pour mettre en œuvre l'Agenda 2030 à leur échelle.

Publié en 2020, ce guide a été largement promu et diffusé auprès des communes genevoises.

En complément à ce projet, la Confédération a développé en 2022 une plateforme interactive intitulée [Toolbox Agenda 2030](#). Celle-ci contient une multitude de bons exemples de réalisations accomplies au niveau cantonal et communal pour atteindre les objectifs de développement durable.



#### PORTAGE DU PROJET

**Porteurs du projet :** Coord21, DDC, Confédération

**Partenaires :** Déléguées et délégués au développement durable des communes genevoises, ACG

#### PERSPECTIVES

Le Canton de Genève poursuivra la promotion de ces deux outils, notamment en s'associant à la Confédération pour la plateforme Toolbox Agenda 2030.

## **ACTION 2.2**

### **Fournir aux communes des outils et informations pratiques pour faciliter la mise en œuvre d'une démarche de développement durable**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Fournir aux communes des outils, des informations claires et des propositions d'actions concrètes (bonnes pratiques) en lien avec leur mission
- Partager et reproduire les bonnes pratiques réalisées dans les communes

#### **PUBLIC CIBLE**

Déléguées et délégués au développement durable, conseillères administratives et conseillers administratifs, conseillères municipales et conseillers municipaux, membres des administrations communales

#### **REALISATIONS**

Suite à la déclaration de l'urgence climatique par le Conseil d'Etat en 2019, le focus a été mis sur des projets en lien avec la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques. Une soirée de formation a ainsi été organisée le 19 janvier 2023 par l'Association des communes genevoises sur la thématique du climat, à l'attention des élues communales et élus communaux du canton de Genève (exécutif et législatif). A cette occasion, la DDC a présenté le Plan climat cantonal 2030.

Des capsules vidéos ont été réalisées par l'UNIL sur mandat de Coord21 pour expliquer les enjeux climatiques, à l'attention en particulier des élues communales et élus communaux.

Des outils ont également été développés à l'attention des communes genevoises: l'outil Bilan carbone communal, le guide Planification territoriale et climat ainsi que la Charte quartiers en transition.



#### **PORTAGE DU PROJET**

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : ACG, Coord21, Grand Genève

#### **PERSPECTIVES**

Un webinaire sera organisé prochainement pour présenter la toolbox Agenda 2030 aux représentantes et représentants des communes. Par ailleurs, une page dédiée aux communes sur le site [monplanclimat.ch](http://monplanclimat.ch) permettra de mettre à disposition différentes informations, notamment les projets en cours au niveau communal.

Une clarification sera également nécessaire pour structurer les démarches de durabilité et climat dans les communes (à l'instar de ce que prévoit le canton).



# **III. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION**

## ACTION 3.1

### Créer une plateforme de promotion des outils et prestations « management durable » proposés par l'administration cantonale

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Faciliter l'accès aux prestations « management durable » offertes par l'Etat
- Renforcer la cohérence de l'action du canton dans ce domaine
- Planifier et coordonner les actions de l'Etat

#### PUBLIC CIBLE

Entreprises, établissements publics autonomes (EPA), fondations, organisations à but non lucratif, associations, etc.

#### REALISATIONS

Le projet de création d'une plateforme de promotion des outils et prestations "management durable" de l'Etat a été abandonné au profit d'une approche orientée par branche économique, davantage en adéquation avec les besoins des milieux concernés.

Dans cette optique, un groupe de travail informel et exploratoire, regroupant la DDC, l'Office cantonal de l'énergie (OCEN), la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DGDERI) ainsi que les Services Industriels de Genève (SIG) a été constitué. Celui-ci travaille sur un concept d'accompagnement des entreprises par branche économique qui devra permettre à la fois de tenir compte de leurs spécificités et d'y associer les faitières des domaines concernés.

Parallèlement à cette initiative, la DDC a soutenu et participé au [projet interreg DUET](#). Celui-ci a permis de développer un outil de durabilité pour l'hôtellerie qui permet de construire un plan d'actions en tenant compte des particularités des établissements. Cet outil, ainsi que les connaissances acquises dans le cadre de ce projet pourraient être utilisées pour un accompagnement de la branche de l'hôtellerie-restauration.



Par ailleurs, la DGDERI a lancé en août 2022 [un programme Diagnostic-action](#) afin d'accompagner les entreprises dans leur transition concrète vers la durabilité. Ce projet pilote a donné entière satisfaction aux 42 entreprises participantes qui ont ainsi identifié quelques 400 actions potentielles à mettre en oeuvre. Ce projet a permis de créer un pôle de compétence dont d'autres PME pourront bénéficier. Une nouvelle édition de ce programme a été lancée début avril 2023.

#### PORTAGE DU PROJET

**Porteur du projet** : DDC, OCEN, SIG, DGDERI

**Partenaires** : HEPIA, CCIG, FER, faitières de branches économiques

#### PERSPECTIVES

L'accompagnement des entreprises vers la durabilité est un enjeu prioritaire, la plupart se sentant démunies pour entamer seules la transition vers la durabilité. Lors de la législature 2023-2028, il sera primordial de poursuivre et développer les actions mises en place jusqu'à présent (informations, formations, boîte à outils, accompagnement des PME et TPE, etc.).

Le concept d'accompagnement des entreprises par branche économique devrait être testé dans le courant 2023.

## ACTION 3.2

### Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'alimentation durable

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer la cohérence et la transversalité des actions pilotées par différentes politiques publiques traitant d'alimentation durable
- Développer un outil de coordination des politiques publiques
- Promouvoir les régimes alimentaires durables et sensibiliser les différents acteurs
- Promouvoir la production locale et sensibiliser la population à la production locale
- Réduire le gaspillage alimentaire
- Favoriser une agriculture locale respectueuse de l'environnement, du territoire et de ses habitantes et habitants

#### PUBLIC CIBLE

Entités publiques et parapubliques ; personnes travaillant dans les milieux agricoles, de la restauration, ainsi que dans les milieux de la production, de la transformation, de la distribution et de la promotion agricole ; consommatrices et consommateurs

#### DESCRIPTIF

Suite aux motions 2315 "pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants et les cafétérias scolaires" et 2523 "pour le lancement d'un plan d'action contre le gaspillage alimentaire", la DDC a créé en 2022 un groupe de travail dédié à ce thème. Il a pour objectif d'élaborer un plan d'actions cantonal de lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, des ateliers ont été organisés en juin 2022 en lien avec les axes "ménages" et "restauration collective". Ceux-ci ont réunis une soixantaine de personnes, parties prenantes à la thématique. Des ateliers sur les axes "production", "transformation" et "distribution" seront organisés en juin 2023. Les fiches mesures qui composeront le plan d'actions sont en cours de rédaction. Le futur plan d'actions devrait être adopté à la fin de l'été 2023.

La DDC a également intégré le groupe de travail national sur le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'Etat de Genève est également partenaire de la campagne de communication nationale "Save Food, Fight Waste". Depuis 2020, une campagne d'affichage publique est mise en œuvre par le Service de la communication du Département du territoire durant le période de Noël.

En 2019, la DDC a également mis en œuvre un projet pilote visant à quantifier l'impact CO2 des menus ainsi que le gaspillage alimentaire de la restauration collective (restaurants scolaires, cafétérias d'entreprises et cuisines de production). Ce projet pilote représente, au travers des nombreuses actions, analyses et évaluations mises en place, une grande source d'enseignements pour le déploiement d'un projet à l'échelle du Canton de Genève.

Dans le cadre de la manifestation "A table! Mangeons local et durable", la Direction de la durabilité et du climat décerne chaque année depuis 2020 un prix spécial "développement durable" et finance une formation à la cuisine végétarienne pour les restaurants participants.



#### PORTAGE DU PROJET

**Porteur du projet :** DDC, SIC, OCAN

**Partenaires :** OCEV, DGS, DIP, DSES, OPAGE, MA-Terre, Ville de Genève

#### PERSPECTIVES

La mise en œuvre du Plan d'actions cantonal de lutte contre le gaspillage alimentaire, dès l'automne 2023, va impliquer le travail de nombreux services de l'Etat de Genève. Elle va ainsi renforcer la collaboration et la coordination entre les différents services concernés par la thématique de l'alimentation. Un monitoring des différentes actions doit aussi être mis en place afin d'évaluer leurs impacts.

Des actions seront également lancées pour poursuivre la promotion d'une alimentation bas carbone, saine et équilibrée dans la restauration scolaire / préscolaire, collective et commerciale, et auprès des ménages. Cette sensibilisation passera notamment au travers de campagnes de communication spécifiques pour les différents publics cibles.

Les [Recommandations pour des achats publics responsables dans le domaine de l'alimentation](#) seront promues auprès des EPA et des communes afin d'être mieux intégrées dans les marchés publics et dans la formation initiale et continue du personnel de la restauration.

Les outils d'évaluation carbone des produits feront également l'objet d'une campagne de promotion auprès du personnel de la restauration.

## **ACTION 3.3**

### **Animer un réseau d'échange de bonnes pratiques destiné aux entreprises**

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Favoriser l'échange de bonnes pratiques
- Encourager la mise en réseau

#### **PUBLIC CIBLE**

Membres de la direction (PME, PMI), responsables environnement/qualité/sécurité, responsables RSE, responsables RH, etc.

#### **REALISATIONS**

Depuis 2011, les rencontres du management durable sont organisées 4 fois par année en collaboration avec la Haute école de gestion et la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève.

Chaque rencontre traite d'un sujet particulier dans le but de promouvoir le management durable auprès des entreprises genevoises et de favoriser l'échange d'expériences concrètes.



Afin de célébrer le chemin parcouru en 10 ans, une soirée exceptionnelle a été organisée le 19 octobre 2021 à la Haute école de gestion de Genève.

A cette occasion, trois thèmes clés de la durabilité en entreprise ont été abordés :

- Le climat
- La diversité en entreprise et
- La labellisation RSE.

En 10 d'existence, ces rencontres ont rassemblé plus d'un millier de personnes et une centaine d'intervenantes et intervenants.

Cet anniversaire a été également l'occasion pour la Direction de la durabilité et du climat de passer le flambeau à la DGDERI en tant que représentant du Canton de Genève dans le comité de ce projet.

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Copporteurs du projet :** DDC, DGDERI, CCIG, HEG-GE

#### **PERSPECTIVES**

Ce projet est désormais porté par la DG DERI. Il reviendra donc à cette direction de décider en concertation avec la CCIG et la HEG-GE des perspectives d'avenir de cette mesure.

## ACTION 3.4

### Promouvoir les achats responsables et mettre à jour le Guide des achats professionnels responsables

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mettre à jour le contenu du guide
- Rendre le guide cohérent avec la nouvelle norme ISO 20400
- Intégrer les enjeux climatiques
- Renforcer l'utilisation de ce guide en Suisse romande

#### PUBLIC CIBLE

Acheteuses et acheteurs des secteurs public, parapublic et privé

#### REALISATIONS

Le [Toolbox achats responsables suisse](#) est le résultat de la fusion en 2022 entre le "Guide des achats professionnels responsables", dont la dernière mise à jour par la DDC date de 2015, et la "Boussole de durabilité" (Kompass Nachhaltigkeit) de la fondation Pusch. Il est accessible en français et en allemand depuis la [Plateforme de connaissance sur les achats publics responsables \(PAPP\)](#). L'équipe du projet de fusion est composée de l'Etat de Genève et de l'Etat de Vaud, de la fondation PUSCH et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Le projet est financé par l'OFEV. L'intégralité du contenu sera en ligne d'ici fin 2023.

Le Toolbox fournit des informations sur différents groupes de produits et de matériaux afin d'aider les acheteuses et acheteurs à réaliser des achats responsables. Il contient également des renseignements sur le cadre légal et les méthodologies existantes pour évaluer l'impact des produits et des fournisseurs.

Le Toolbox a été promu par les membres de l'équipe de projet lors d'ateliers, de séminaires et de formations sur les achats professionnels responsables, dans leur propre réseau, dans des newsletters ainsi que sur la page principale de la Plateforme de connaissance sur les achats publics responsables (PAPP).

A Genève, il a été promu lors de la formation achats responsables (voir fiche 3.6) mise en place conjointement par la HEG-GE et la DDC, auprès des communes lors d'un atelier "communes et climat" organisé par la DDC, auprès du groupe de travail "achats responsables" de la "Plateforme développement durable et établissements publics autonomes" (voir fiche 1.5) ainsi qu'auprès de la Centrale commune d'achats (CCA) de l'Etat de Genève.



#### PORTAGE DU PROJET

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : CCA, Etat de Vaud, OFEV, Fondation Push

#### PERSPECTIVES

Plusieurs fiches sur des groupes de produits spécifiques sont en cours de rédaction (textile, aménagement des espaces verts, service d'impression, matériel pour les crèches et écoles, technologies de l'information et de la communication, voyage de service). Elles seront publiées d'ici fin 2023.

Le Toolbox est un outil qui a été mis en ligne début 2022. Il n'est pas encore suffisamment connu par les personnes en charge des achats. Il est donc important de continuer à le promouvoir comme outil de référence en suisse. La promotion passera principalement par sa communication lors d'ateliers, de séminaires ou encore de formations dans le domaine des achats responsables, ainsi que par des newsletters.

## ACTION 3.5

### **Contribuer à la définition et au suivi des critères de développement durable utilisés par la Centrale commune d'achats (CCA) dans ses appels d'offres**

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Favoriser l'intégration et le suivi de critères « développement durable » dans les appels d'offres de l'administration cantonale
- Adapter les critères à l'évolution des connaissances

#### PUBLIC CIBLE

Direction, acheteuses et acheteurs de la CCA

#### REALISATIONS

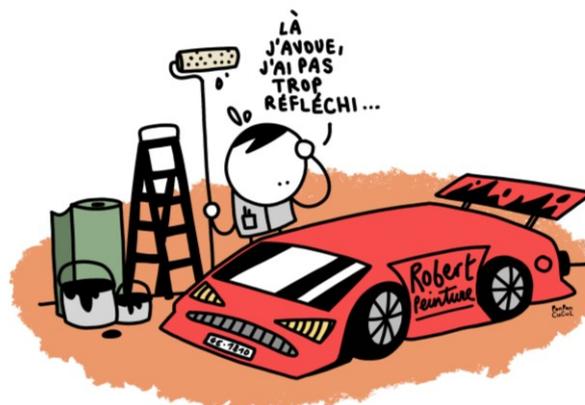
Depuis 2010, la CCA intègre dans ses procédures d'appels d'offres des critères de développement durable (aspects sociaux et environnementaux) pour le choix de ses fournisseurs. Dans ce cadre, en collaboration avec la DDC, la CCA a déterminé des questionnaires d'évaluation pour les aspects sociaux et les aspects environnementaux.

De plus, dans ses appels d'offres, la CCA fixe des spécifications techniques (critères obligatoires) et des critères d'adjudication (critères à évaluer) relatifs aux produits et services à acheter, en lien avec le développement durable.

La DDC est à disposition de la CCA afin de l'aider dans la définition de critères de durabilité dans les appels d'offres, en se basant sur le GAP et désormais le Toolbox achats responsables suisse (spécifications techniques et critères d'adjudication) (voir fiche 3.4).

Depuis 2020, les départements et services de l'administration cantonale sont invités à favoriser les entreprises formatrices lors d'acquisitions, de gré à gré et sur invitation, de fournitures, services et travaux.

Dans le cadre du développement d'outils d'aide à la décision, l'Etat de Genève a notamment travaillé en 2019 à la définition de critères environnementaux pour le renouvellement des véhicules de l'Etat.



#### PORTAGE DU PROJET

**Copporteurs du projet :** CCA, DDC

**Partenaire:** Etat de Vaud, OFEV

#### PERSPECTIVES

La DDC souhaite renforcer ses liens avec la CCA dans la définition de critères de durabilité pour les produits (spécifications techniques et critères d'adjudication) ainsi que dans l'évaluation des soumissionnaires (aspects sociaux et environnementaux). De plus, la DDC envisage d'intégrer un volet "achats responsables" dans la formation continue des acheteuses et acheteurs de la CCA.

La CCA dispose d'un catalogue de produits à disposition des différents services de l'Etat. Un travail est en cours afin d'ajouter courant 2023 un écoscore sur les différents produits composant ce catalogue. Une méthodologie d'analyse est conçue pour chaque grande catégorie de produits. L'évaluation doit rester

suffisamment simple pour que les acheteuses et acheteurs puissent facilement l'utiliser. L'objectif est d'inciter les différents services à commander l'alternative la plus écologique. Ce projet est mené en partenariat avec l'Etat de Vaud.

L'Etat de Genève n'a pas encore adhéré au nouvel Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019). Celui-ci confère une plus grande importance au développement durable et à la prise en compte de cet aspect dans l'évaluation des offres. Les travaux en vue d'une adhésion devront être poursuivis. Le recours aux outils d'analyse du coût du cycle de vie pour les catégories de produits les plus polluantes doit être développé et renforcé.

Une mesure du Plan de gestion des déchets 2020-2025 en lien avec la réduction des déchets à la source vise à modifier les politiques d'achats des institutions publiques en vue de réduire de 20% les quantités de déchets produits. Dans ce cadre, la collaboration CCA-GESDEC-DDC devra être renforcée afin d'assurer sa mise en œuvre effective. De plus, une autre mesure de ce plan (DU1) vise à supprimer la vaisselle et les plastiques à usage unique.

## **ACTION 3.6**

### **Concevoir et animer des formations dans le domaine des achats professionnels responsables**

#### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

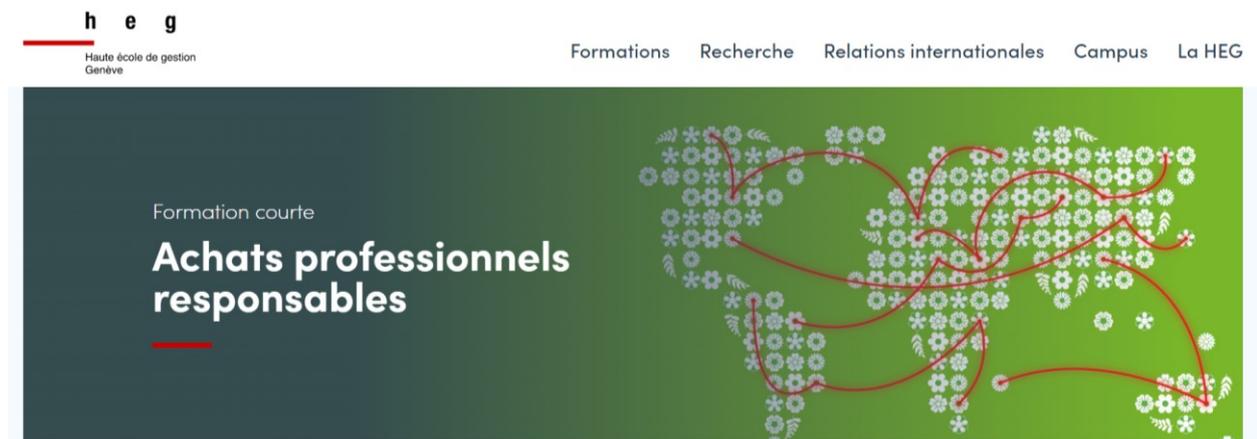
- Transmettre aux acheteuses et acheteurs les compétences nécessaires leur permettant de mettre en place une politique d'achats professionnels responsables (du stratégique à l'opérationnel)

#### **PUBLIC CIBLE**

Acheteuses et acheteurs professionnels des secteurs privé et public

#### **REALISATIONS**

Une formation continue achats responsables est organisée depuis 2014 conjointement par la HEG de Genève et la DDC. Elle est proposée une à deux fois par année. Cette formation de deux jours s'adresse autant aux responsables d'achats d'entreprises ou de services publics qu'aux responsables de services communaux/cantonaux impliqués dans des procédures d'achats (administratif, voirie, travaux, économat, etc.). Le réseautage et le partage d'expérience contribue à la qualité de la formation. Pour ce faire, celle-ci est limitée à une quinzaine de personnes.



La formation propose une introduction aux principaux enjeux des achats responsables, à la construction d'une stratégie d'achats responsables ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Plus concrètement, elle a pour objectifs de mesurer les effets d'une politique d'achats responsables dans une entreprise, d'analyser les besoins et d'optimiser les coûts, de choisir les fournisseurs et les produits dans le respect de l'environnement et des normes sociales ainsi que d'utiliser les outils à disposition.

Les présentations sont ponctuées de cas pratiques et de témoignages d'entreprises.

Le Toolbox achats responsables suisse (voir fiche 3.4) est présenté en détail et est utilisé lors d'exercices de mise en pratique.

#### **PORTAGE DU PROJET**

**Coporteurs du projet :** DDC, HEG-GE

**Partenaires :** FER, CCIG, CCA

#### **PERSPECTIVES**

La DDC et la HEG-GE continueront à organiser conjointement des formations continues à l'attention des acheteuses et acheteurs du secteur public et privé.

Les acheteuses et acheteurs privés n'étant pas concernés par la partie sur les marchés publics et l'AIMP, une formation spécifique leur sera proposée pour la première fois en automne 2023. En fonction de son succès et du retour des participants, cette formation sera reconduite dans les années à venir.

Une formation d'une demi-journée voire une journée sera mise en place et proposée aux communes en 2023. Les communes genevoises sont actuellement sous-représentées lors de la formation continue achats responsables. La DDC souhaite renforcer l'expertise des communes dans ce domaine en les soutenant au travers de cette formation qui sera proposée gratuitement.

Les acheteuses et acheteurs de la CCA doivent maintenir un haut niveau de connaissance dans le domaine des achats responsables. Leur formation continue est donc essentielle. Dans ce cadre, la DDC proposera à la CCA, en collaboration avec la HEG-GE, un module de formation continue d'une demi-journée à une journée. Ce dernier verra le jour en 2023.

## ACTION 3.7

### **Promouvoir des modes de consommation durables par la mise à jour et la promotion du guide *Pour une consommation responsable***

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Informer les consommatrices et consommateurs sur les impacts environnementaux et sociaux de leurs achats et les alternatives les plus durables
- Partager les bonnes pratiques
- Contribuer aux changements de comportements d'achats

#### PUBLIC CIBLE

Grand public, personnel enseignant

#### REALISATIONS

La première édition du guide *Pour une consommation responsable* a été réalisée en 2005 en vue d'informer le public des enjeux et leviers d'actions pour faire ses achats en accord avec les principes du développement durable. Comprenant initialement 25 fiches thématiques, ce guide a été complété et actualisé en 2010. Il a également été traduit en anglais, en espagnol et en italien.

Plus de 30'000 exemplaires de ce guide ont été diffusés depuis 2005 par le biais de stands d'information et de partenariats, notamment avec des acteurs de la grande distribution.

Face au succès rencontré par ce guide et conscient du besoin pour un large public de disposer d'informations relatives aux impacts environnementaux et sociaux de leurs achats, il a été prévu de mettre entièrement à jour le contenu de cet ouvrage.

La réalisation de cette action a été retardée au profit d'autres mesures jugées prioritaires. La mise à jour du guide *Pour une consommation durable* débutera ainsi dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.



#### PORTAGE DU PROJET

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : Expertes et experts métiers en lien avec les domaines traités

#### PERSPECTIVES

Les contenus seront adaptés en fonction des évolutions constatées ces dernières années pour chaque thématique. Une attention particulière sera portée aux effets de notre consommation sur le changement climatique.

Afin d'être en phase avec les modes de diffusion actuels, le guide sera décliné de manière synthétique et dynamique en capsules vidéo destinées notamment aux réseaux sociaux.

Une recherche de partenariats devra être effectuée afin de garantir une large diffusion de ce guide. Il s'agira également de mener une réflexion pour intégrer la communication de ce guide à la campagne climat qui se déroulera entre 2023 et 2024.

## ACTION 3.8

### **Soutenir, encourager et promouvoir les initiatives de la société civile et des institutions publiques en matière de développement durable**

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Encourager et soutenir les projets innovants et les réalisations exemplaires
- Promouvoir et mettre en valeur les bonnes pratiques
- Encourager la mise en réseau et donner plus de visibilité aux lauréates et lauréats

#### PUBLIC CIBLE

Entreprises, groupements, associations, organismes publics ou parapublics, individus

#### REALISATIONS

Institué en 2002 par le Conseil d'Etat, le concours est organisé chaque année par la DDC. Il vise à soutenir et encourager initiatives exemplaires pour Genève et sa région en matière de durabilité. Il a pour but de promouvoir les efforts de la société civile en leur apportant à la fois un appui financier et une plus grande visibilité.

Le concours comporte trois catégories de récompenses. La bourse de 30'000 francs et le prix de 10'000 francs permettent aux lauréates et lauréats de concrétiser leurs projets ou de consolider leurs réalisations. La distinction, sans dotation financière, honore les initiatives émanant d'organismes publics ou parapublics. Le Conseil du développement durable examine les dossiers et choisit les lauréates et lauréats de chaque édition.



Pour la période 2019-2023, plus de 180 dossiers ont soumis. Le concours a permis de récompenser une vingtaine de projets toutes catégories confondues. L'édition 2021 a été marquée par le 20<sup>ème</sup> anniversaire du concours. La pérennité du concours reflète l'intérêt de la société civile et le dynamisme de Genève et de sa région pour relever les défis et saisir les opportunités que représente le développement durable.

Un accent a été mis sur la diversification des moyens de communication sur le concours et les lauréates et lauréats. Un partenariat avec l'Université de Genève a permis de diffuser la cérémonie en *live streaming*, et un espace a été mis à la disposition des lauréates et lauréats et partenaires de la DDC pour tenir des stands d'information, afin de présenter au public les projets primés. Des capsules vidéos de présentation des lauréates et lauréats ont été réalisées en partenariat avec Léman Bleu TV, puis mises à la disposition de ceux-ci. Les réseaux sociaux ont également été mis à contribution pour faire connaître le concours et augmenter la visibilité des lauréates et lauréats. Par ailleurs, une brochure de présentation des lauréates et lauréats est éditée chaque année. Le résumé de la cérémonie de remise des prix a été diffusée à plusieurs reprises sur Léman Bleu TV.

Par ailleurs, une nouvelle ligne budgétaire de subventions d'un montant de 50'000.- a été inscrite au budget 2023. Celle-ci permet soutenir des projets portés par des organisations à but non lucratif qui favorisent l'atteinte des objectifs du Concept cantonal du développement durable.

#### PORTAGE DU PROJET

**Porteur du projet** : DDC

**Partenaires** : CDD, lauréates et lauréats des éditions actuelles et précédentes, communes, Université de Genève, Service de l'information et de la communication département du territoire, Léman Bleu.

## PERSPECTIVES

- Poursuivre l'organisation du concours genevois du développement durable (Edition 2023 en cours)
- Promouvoir le concours par différents canaux (site internet, médias, réseaux sociaux, capsules vidéos, annonces publicitaires dans les médias écrits, Newsletter, journaux des communes, etc.).
- Continuer à promouvoir les efforts de la société civile en leur apportant à la fois un appui financier et une plus grande visibilité.
- Donner de la visibilité aux projets intéressants mais non retenus lors des auditions, en les ajoutant sur une plateforme internet.

## ANNEXE I : Abréviations

<b>Agenda 2030</b>	Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030
<b>ACG</b>	Association des communes genevoises
<b>AIG et GVA</b>	Aéroport International de Genève et Genève Aéroport
<b>ARE</b>	Office fédéral du développement territorial
<b>BC</b>	Bilan carbone
<b>BIE</b>	Bureau de l'intégration des étrangers
<b>CCA</b>	Centrale commune d'achats
<b>CCIG</b>	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
<b>CIA21</b>	Comité interdépartemental Agenda 21
<b>COFIL PCC</b>	Comité de pilotage du PCC
<b>CO2</b>	Dioxyde de carbone
<b>COORD21</b>	Association des collectivités et institutions de droit public de Suisse romande engagées dans une démarche de développement durable.
<b>DCS</b>	Département de la cohésion sociale
<b>DD</b>	Développement durable
<b>DDC</b>	Direction de la durabilité et du climat
<b>DEE</b>	Département de l'économie et de l'emploi
<b>DF</b>	Département des finances
<b>DG DERI</b>	Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation
<b>DGS</b>	Direction générale de la santé
<b>DI</b>	Département des infrastructures
<b>DIP</b>	Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
<b>DIT</b>	Direction de l'information du territoire
<b>DSPS</b>	Département de la sécurité, de la population et de la santé
<b>DT</b>	Département du territoire
<b>DUET</b>	Projet INTERREG visant à développer un plan d'action opérationnel de développement durable pour l'hôtellerie donnant des avantages compétitifs (économique, social et environnemental)
<b>EPFL</b>	Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne
<b>EPA</b>	Etablissement public autonome
<b>EPI</b>	Etablissements publics pour l'intégration
<b>FASE</b>	Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle
<b>FdP</b>	Fondation des parkings
<b>FER</b>	Fédération des entreprises romandes

<b>FTI</b>	Fondation pour les terrains industriels de Genève
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GESDEC</b>	Service de géologie, sols et déchets
<b>GROP</b>	Groupe opérationnel du PCC
<b>GRTA</b>	Genève Région – Terre Avenir
<b>HEG</b>	Haute école de gestion
<b>HEPIA</b>	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture
<b>HES</b>	Hautes écoles spécialisées
<b>HG</b>	Hospice Général
<b>HUG</b>	Hôpitaux universitaires de Genève
<b>IDP</b>	Institutions décentralisées cantonales de droit public
<b>IMAD</b>	Institution de maintien à domicile
<b>ISE</b>	Institut des Sciences de l'Environnement
<b>LOIDP</b>	Loi sur l'organisation des institutions de droit public
<b>MA-Terre</b>	Maison de l'alimentation du territoire de Genève
<b>OAIS</b>	Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales
<b>OCAN</b>	Office cantonal de l'agriculture et de la nature
<b>OCBA</b>	Office cantonal des Bâtiments
<b>OCCS</b>	Office cantonal de la culture et du sport
<b>OCE</b>	Office cantonal de l'emploi
<b>OCEau</b>	Office cantonal de l'eau
<b>OCEN</b>	Office cantonal de l'énergie
<b>OCEV</b>	Office cantonal de l'environnement
<b>OCSIN</b>	Office cantonal des systèmes d'information et du numérique
<b>OCSTAT</b>	Office cantonal de la statistique
<b>OCT</b>	Office cantonal des transports
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OFPC</b>	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue
<b>OPAGE</b>	Office de promotion des produits agricoles de Genève
<b>PAPP</b>	Plateforme alimentation et politiques publiques
<b>PB</b>	Plan biodiversité
<b>PCC 2030</b>	Plan climat cantonal 2030 – 2e génération
<b>PDCn</b>	Plan directeur cantonal 2030
<b>PDE 2030</b>	Plan directeur de l'énergie 2030

<b>PDI</b>	Plan décennal des investissements
<b>PLQ</b>	Plan localisé de quartier
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'environnement
<b>PSP</b>	Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention
<b>PUSCH</b>	Pusch s'engage pour un environnement préservé, l'utilisation durable des ressources ainsi que des milieux diversifiés et riches en espèces
<b>SBG 2030</b>	Stratégie biodiversité 2030
<b>SCDD</b>	Service cantonal du développement durable (est devenu la Direction de la durabilité et du climat au 2 <sup>ème</sup> semestre 2023)
<b>SFG</b>	Sustainable Finance Geneva
<b>SIC</b>	Service d'information et de communication
<b>SIG</b>	Services industriels de Genève
<b>SMC</b>	Service du médecin cantonal
<b>SME</b>	Système de management environnemental
<b>TPG</b>	Transports publics genevois
<b>UNIGE</b>	Université de Genève
<b>UNIL</b>	Université de Lausanne

# ANNEXE II : Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable

## Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) A 2 60 (LDD)

du 12 mai 2016

(Entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2016)

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu le programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle (Agenda 21) adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en juin 1992;  
vu la Déclaration finale adoptée par les représentant-e-s de 193 pays réunis à Rio en juin 2012;  
vu le plan d'action adopté lors du Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg en septembre 2002;  
vu les articles 2, alinéa 2, et 73 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;  
vu la stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable, du 25 janvier 2012;  
vu les articles 10, 109, alinéas 3, 145, 157, 158, 161, 163, 165, 172 et 206 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,  
décrète ce qui suit :

## Chapitre I Dispositions générales

### Art. 1 Buts

<sup>1</sup> L'ensemble des activités des pouvoirs publics s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable de Genève et de la région, qui soit compatible avec celui de la planète et qui préserve les facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

<sup>2</sup> A cette fin, la convergence et l'équilibre durables entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique sont recherchés.

### Art. 2 Convergence des politiques publiques

Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat veillent à la cohérence des objectifs poursuivis et des modalités adoptées, dans tous les domaines de l'action publique, avec la perspective d'un développement durable.

### Art. 3 Autorité compétente

Le département chargé du développement durable est l'autorité compétente pour l'application de la présente loi. A ce titre, il est chargé d'assurer la transversalité et la cohérence de l'action du canton en la matière.

## Chapitre II Mise en œuvre

### Art. 4 Concept cantonal du développement durable

#### *Projet*

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat élabore un projet de concept cantonal du développement durable.

<sup>2</sup> Ce concept définit les objectifs stratégiques permettant d'atteindre, respectivement de mettre en œuvre, les buts et principes énoncés aux articles 1 et 2.

<sup>3</sup> Le Concept cantonal du développement durable traite, notamment, des thématiques suivantes : changement climatique, modes de consommation et de production durables, promotion de la santé et prévention des maladies, formation et innovation, cohésion sociale, développement territorial, ressources naturelles, système économique et financier.

### *Approbation*

<sup>4</sup> Le Conseil d'Etat adresse au Grand Conseil, en vue de son approbation, le projet de Concept cantonal du développement durable. Le Grand Conseil se prononce sous forme de résolution dans un délai de 6 mois dès réception du projet. Le concept fait ensuite l'objet d'une large information du public.

### *Adaptation*

<sup>5</sup> Le Concept cantonal du développement durable est revu tous les 10 ans.

## **Art. 5 Plan d'actions**

<sup>1</sup> Au début de chaque législature, le Conseil d'Etat définit et publie un plan d'actions à mettre en œuvre en vue d'atteindre les objectifs stratégiques définis dans le Concept cantonal du développement durable.

<sup>2</sup> Ledit plan peut être modifié par le Conseil d'Etat en cours de législature. Les mises à jour font l'objet d'une publication.

### *Evaluation*

<sup>3</sup> Le Conseil d'Etat publie, en fin de législature, un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du plan d'actions.

### *Moyens financiers*

<sup>4</sup> Les moyens financiers alloués par l'Etat au plan d'actions s'inscrivent dans le cadre des lignes budgétaires des politiques publiques et des programmes de l'Etat concernés.

## **Art. 6 Conséquences des projets législatifs**

Les conséquences, en matière de développement durable, d'un projet de loi sont identifiées avant son traitement parlementaire. Elles figurent dans l'exposé des motifs.

## **Art. 7 Indicateurs du développement durable**

Le Conseil d'Etat s'assure de l'actualisation et de la diffusion des indicateurs du développement durable reconnus permettant des comparaisons dans le temps et dans l'espace ainsi que de la définition d'orientations stratégiques.

## **Art. 8 Concertation**

<sup>1</sup> Le conseil du développement durable institué par la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 2 octobre 1997, est chargé de favoriser la concertation, la motivation et la participation de la société civile dans la perspective d'un développement durable.

<sup>2</sup> A cette fin, le conseil du développement durable dispose notamment des attributions suivantes :

- a) il est consulté par le Conseil d'Etat avant le dépôt d'un projet modifiant la présente loi;
- b) il est associé à l'élaboration du Concept cantonal du développement durable et du plan d'actions visés respectivement aux articles 4 et 5 de la présente loi;
- c) il participe à l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions;
- d) il peut faire toute proposition qu'il jugerait utile en la matière à l'intention du Conseil d'Etat.

<sup>3</sup> Par ailleurs, le canton collabore en matière de développement durable avec les communes, les cantons voisins et les régions frontalières pour concevoir et mettre en œuvre son action.

## **Art. 9 Coordination**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat institue, au sein de l'administration cantonale, un comité de pilotage interdépartemental. Ce comité a pour missions :

- a) d'élaborer un projet de concept cantonal du développement durable et un projet de plan d'actions;
- b) de faciliter l'exercice des attributions du conseil du développement durable;
- c) de veiller à la mise en œuvre des actions définies par le plan d'actions visé à l'article 5;
- d) de faire toute proposition qu'il jugerait utile en la matière à l'intention du Conseil d'Etat et du conseil du développement durable.

<sup>2</sup> Par ailleurs, le Conseil d'Etat met en place un système de management environnemental dans le but de diminuer l'impact environnemental des activités de l'administration cantonale.

## **Art. 10 Partenariats et soutiens**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat soutient et encourage l'intégration des principes d'un développement durable par les communes, les établissements publics autonomes, les entités subventionnées ainsi que les entreprises.

<sup>2</sup> Le canton encourage et met en valeur la réalisation de projets spécifiques exemplaires en vue d'un développement durable par des personnes physiques ou morales.

## Chapitre III Dispositions finales et transitoires

### Art. 11 Clause abrogatoire

La loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001, est abrogée.

### Art. 12 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Art. 13 Exécution

Le Conseil d'Etat est chargé d'édicter les dispositions d'exécution de la présente loi.

### Art. 14 Dispositions transitoires

#### *Objectifs*

<sup>1</sup> Jusqu'à l'approbation du Concept cantonal du développement durable par le Grand Conseil, les objectifs visés au chapitre II de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001, dans sa teneur au 31 décembre 2015, demeurent en vigueur.

#### *Comité de pilotage*

<sup>2</sup> Le comité de pilotage interdépartemental désigné par le Conseil d'Etat en application de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001, et en fonction au jour de l'entrée en vigueur de la présente loi devient le comité visé à l'article 9 de la présente loi.

## ANNEXE II : les 17 objectifs de l'Agenda 2030



Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde



Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous/toutes à tout âge



Assurer l'accès de tous/toutes à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Garantir l'accès de tous/toutes à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Garantir l'accès de tous/toutes à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous/toutes



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous/toutes, sûrs, résilients et durables



Etablir des modes de consommation et de production durables



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

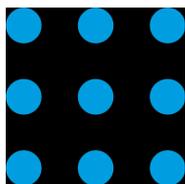


Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous/toutes à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser





## DEVELOPPEMENTDURABLE.GE.CH